

DELIBERATION N° 2015/178

donnant acte du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2014
Budget annexe ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 19 juin 2014,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2014/119 du 04 avril 2014, relative à la délégation de pouvoir du
Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU la délibération n° 2013/526 du 19 décembre 2013, approuvant le budget primitif 2014 de
la Ville de Dumbéa du budget annexe Assainissement,

VU la délibération n°2014/305 du 14 août 2014, relative à l'affectation du résultat de
fonctionnement de l'exercice 2013 de la Ville de Dumbéa du budget annexe Assainissement,

VU la délibération n°2014/306 du 14 août 2014, approuvant le budget supplémentaire de
l'exercice 2014 de la Ville de Dumbéa du budget annexe Assainissement,

VU la délibération n°2014/428 du 05 novembre 2014, portant décision modificative n°1 du
budget annexe Assainissement pour l'exercice 2014 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/46 du 11 mai 2015,

Considérant le compte de gestion 2014 présenté par le Trésorier de la province Sud,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en
séance du 9 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Il est donné acte au Trésorier de la province Sud de la présentation faite de son compte de
gestion 2014.

ARTICLE 2 /

Il est constaté la parfaite concordance entre le compte de gestion 2014 et le compte
administratif 2014.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente
délibération est de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

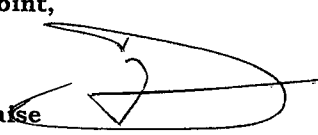
La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

**Certifié le caractère exécutoire
de la présente délibération**

A Dumbéa, le 25 JUIN 2015

Le 1^{er} adjoint,

Daniel Blaise

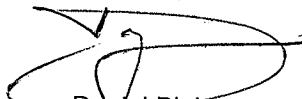


DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 JUIN 2015

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 JUIN 2015

Le 1^{er} adjoint,



Daniel Blaise

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.G.	-	1
D.A.F.	-	1
D.S.T.	-	1
S.F.S.	-	2
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1